informations

midi-pyrénées la cgt comité régional

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Luttes en région
Les RIVES

A la une
Bourse du Travail de Toulouse

Actualité régionale
Assemblée Générale deTLC

N° 218 *Avril 2015*

dossier

Retraites complémentaires

sommaire

Editorial 2

A la une 3
- Bourse du Travail de Toulouse

Luttes en région 4
- Les RIVES
- ANRAS

Professions 5
- Santé - Action Sociale

Activité régionale 6
- Assises régionales des élus et mandatés CGT

Dossier 7

Retraites complémentaires

Activité CGT/CESER 11
- Rencontre avec...

Vie syndicale 13
- En Ariège, des projets syndicaux d'avenir pour Gagner !

Actualité régionale 14
- Assemblée Générale de TLC

A vos agendas 15
- Prochaines sessions de formations CGT à l'IRT

Comité Régional CGT
Midi-Pyrénées
7, place du Fer à Cheval
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 218 • Avril 2015
N° d'inscription à la CP 0216505720
ISSN 1950-4926
Directeur de la Publication :
Lionel Pastre
Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23
e-mail : cgt.crmp@orange.fr
site : www.cgt-midipyrenees.com
Conception et réalisation :
Sandrine Bellin
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées
Imprimé par le
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

informations

N° 218 Avril 2015

édito

Une CGT rassemblée et mobilisée !

Lors du CCN de début février, Philippe MARTINEZ lançait l'idée d'une journée interprofessionnelle d'action et de grève, avec, en point d'orgue, une manifestation nationale à Paris. L'idée a été validée par l'ensemble des membres du CCN. Après discussion avec les autres organisations syndicales, la date du 9 avril 2015 a été retenue.

En effet, FO, Solidaires et FSU se sont joints à cette journée.
Cette journée a permis de redonner confiance au corps militant et à l'ensemble des salariés, retraités, privés d'emplois. Elle a été une journée pour se faire entendre sur les lieux de travail et dans la rue pour construire collectivement un autre avenir social et économique.
D'autres solutions sont possibles, d'autres politiques sont nécessaires. A ces politiques d'austérité, qui ne servent qu'à culpabiliser et, surtout, à faire payer, ceux qui n'ont que le fruit de leur travail comme revenu, la CGT continue à amener ses propositions: semaine de travail à 32 heures, SMIC à 1700 euros, abaissement de l'âge de départ en retraite… pour ne citer que les plus significatives.
La CGT est à l'offensive au niveau national, elle l'est au niveau régional et local. De nombreux conflits sociaux, dans différentes professions comme la santé, les transports avec les routiers, les cheminots, la chimie, la poste ont éclaté depuis le début de l'année. Et ces conflits arrivent à être gagnants, comme sur la discrimination qu'ont vécue les DSC de l'ANRAS, ou encore dans l'Entreprise des Rives…
Oui, le progrès social est possible aujourd'hui. Les salariés en ont assez des réformes qui ne conduisent qu'à de nouveaux sacrifices, de nouveaux reculs sociaux.

FAISONS EN SORTE QU'APRES LE 9 AVRIL CETTE JOURNEE FORTE LANCE UNE NOUVELLE SEQUENCE DE LUTTE GAGNANTE !

Lionel Pastre
Secrétaire régional

Bourse du Travail de Toulouse

« les droits des salariés ne sont pas à vendre »

Ils disent que la Démocratie coûte cher, pour nous la Démocratie n'a pas de prix !

Il y a 120 cette année, notre Bourse du Travail de Toulouse contribuait à la naissance de la CGT et lui donnait un foyer dans ses locaux du 19 place St-Sernin.

Les noms associés à cette Histoire sont restés fameux à Toulouse : Charles de FITTE, Honoré SERRES, Jean JAURES, Etienne BILLIERES…

120 ans plus tard, l'ultimatum de la mairie est d'une clarté cynique : *« Les locaux devront être libérés au 30 juin 2015, sauf à ce que soit trouvée, d'ici là, une solution permettant à votre structure d'assumer un loyer correspondant à la valeur locative du bien. »*

Il ne suffit plus de forcer les salariés à habiter de plus en plus loin du centre-ville et de leurs lieux de travail. Désormais, ce sont leurs organisations interprofessionnelles qu'il faut chasser.

Toulouse n'est pas un cas isolé. Les politiques d'austérité, alliées à la métropolisation sont des outils qui ostracisent les salariés, font reculer les avancées sociales et grandir l'exploitation.

Cette violence est également physique. Ainsi, le vendredi 6 mars, les travailleurs toulousains ont été coincés entre les grilles du Capitole, gazés par la police municipale et une de nos camarades embarquée au commissariat.

Pourtant, notre cortège unitaire, CGT, FSU, Solidaires bruyant, coloré et avant tout pacifique, ne s'est pas laissé détourner de son objectif : faire entendre au Conseil Municipal que les droits des salariés ne sont pas à vendre !

Dans un département qui compte 129 000 privés d'emplois, lorsqu'un salariés sur cinq est inscrit à Pôle Emploi, les salariés ont plus que jamais besoin de locaux pour se réunir, se former, s'informer, s'organiser et trouver de l'aide pour défendre leurs droits.

Le prétexte qui veut qu'en période de crise les collectivités n'auraient plus les moyens d'héberger les organisations syndicales du département ne tient pas. La fraude fiscale des grandes entreprises représente un manque à gagner d'un milliard d'euros pour la seule Haute-Garonne sans qu'aucune mesure ne soit prise contre elles.

Au contraire, les salariés ont plus que jamais besoin de la CGT et de ses organisations interprofessionnelles pour faire avancer leurs revendications en matière de salaires, d'emploi, de temps de travail et de protection sociale. En s'attaquant aux Bourses du Travail, c'est aux capacités d'organisation et de mobilisation des travailleurs que les patrons et les politiques réactionnaires souhaitent casser.

En agissant ainsi, ils pensent empêcher d'aboutir les propositions de la CGT pour sortir le pays de la crise et renouer avec une dynamique démocratique, de partage des richesses et de progrès social.

Augmenter les salaires sur la base du SMIC à 1700 €, c'est injecter 1,8 milliards dans l'économie de la Haute-Garonne en consommation et 1 milliard en cotisations.

Réduire le temps de travail à 32 h 00 hebdomadaire, c'est créer 55 000 emplois.

La CGT l'affirme, les chiffres le prouvent : le plein emploi est un choix de société atteignable. Mais pour cela, il y a encore besoin de lutter et nos moyens syndicaux interprofessionnels sont des outils fondamentaux.

Les salariés du département savent bien de quoi il en retourne. C'est pourquoi ils étaient plus d'un millier devant le bâtiment de la Métropole pour accompagner la délégation qui allait rencontrer le maire adjoint.

La Bourse du Travail est un bien commun pour tous les travailleurs. Elle a été léguée à la CGT par les générations qui nous ont précédés. Sur nos épaules repose la responsabilité de la transmettre pour qu'elle soit utile aux générations qui viendront après nous.

Non seulement nous ne partons pas, mais nous continuons de nous battre pour défendre les salariés, actifs, retraités, privés d'emploi et étudiants et gagner de nouveaux droits.

Cédric Caubère,
Secrétaire Général de l'UD CGT 31

ANRAS

C'est une belle et grande victoire pour la CGT et pour les salarié-e-s de l'ANRAS… Ce mardi 3 mars 2015, nous apprenons que le tribunal correctionnel de Toulouse a prononcé la relaxe pour les trois DSC (CGT, FO et SUD) de l'ANRAS (Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire).

Ceux-ci avaient été entendus par ce même tribunal le 19 janvier dernier, suite à une plainte de l'ex-directrice générale de l'association. Elle avait estimé que les propos tenus par l'intersyndicale dans un tract produit en juin 2013, avaient un caractère injurieux et outrageant la concernant.

L'affaire de l'ANRAS est emblématique et forte de sens. Cette tentative de criminalisation de l'activité syndicale a échoué. Elle conforte la CGT dans son action, elle remet à sa place et à sa juste valeur l'activité syndicale.

Fort-e-s de ce dénouement juridique, les représentant-e-s du personnel de l'ANRAS, avec la CGT, continueront à œuvrer pour la défense et l'amélioration des conditions de travail des salarié-e-s et des conditions d'accueil des usagers.

- Un grand BRAVO au courage et à la détermination des DSC mis à mal dans cette affaire.
- Un grand MERCI aux nombreux soutiens reçus, de la part des salarié-e-s de l'ANRAS… mais aussi d'autres établissements, y compris hors champ et hors région.

La CGT tient à réaffirmer qu'elle continuera, avec les salarié-e-s, à s'élever contre toutes les formes de discrimination ou de criminalisation de l'activité syndicale.

Cécile Pomies
Coordinatrice régionale CGT
Santé - Action Sociale

Les RIVES

Dans un contexte où les plans sociaux se multiplient, où de plus en plus de salariés se retrouvent exclus du travail, où les inégalités se creusent, où la pauvreté progresse, patronat et Gouvernement vont toujours plus loin et veulent encore plus. C'est ainsi que 9 salariés des Rives à Montauban, vont grossir les listes déjà bien trop importantes des demandeurs d'emploi. Honte à ce patronat qui au nom du profit exploite ces hommes et ces femmes qui ont été d'une dignité exemplaire, honte à ceux qui sacrifient des êtres humains sur l'autel du profit. Dans le Tarn-et-Garonne, 9 salariés de l'entreprise « les RIVES » ont été convoqués à des entretiens préalables à leur licenciement, non pas parce que l'activité de leur entreprise cessait, mais parce que le patronat a fait le choix de remplacer une main d'œuvre qualifié forte de 10 à 15 ans d'expérience, par une main d'œuvre détachée moins chère, qui ignore tout des droits sociaux auxquelles elle pourrait prétendre et surtout c'est une main d'œuvre taillable et corvéable à merci. Dès lors ils viennent voir la CGT et décident d'entrer en résistance en occupant leur usine. Pendant 10 jours et nuits ils et elles n'ont rien lâché. Les salariés refusent de se laisser faire sans rien dire, et ils ont raison !!! Cette EURL a bénéficié en 2012 d'aides publiques de la part du Conseil Régional ce qui a permis d'investir dans des machines de production performantes. Dans le conflit des RIVES c'est l'esprit de solidarité, qui a animé ces 9 salariés.

Cette solidarité a permis à ces hommes et femmes de faire reculer au travers leur lutte, la direction qui les a méprisé pendant des années. Ils le disent eux-mêmes « c'est la solidarité qui nous a permis de partir la tête haute. » ils ont tous fait le choix de ne plus jamais rester isolés. Les négociations ont eu lieu, parce que les salariés n'ont rien lâché. Ils ont obtenu une transaction, 1 an de salaire net la CSG et la CRDS payées par l'employeur. Le paiement des heures supplémentaires Le paiement de la totalité des jours de grève. Ils sont venus à la CGT, ils ont tous adhéré. Ils ont écrit, aux militants de la CGT, ces nouveaux camarades, se sont cotisés et ont laissé une enveloppe, qu'ils mettent à la caisse solidarité de l'UD, pour soutenir les prochaines luttes. Merci à eux !!! Bienvenus à eux à la CGT et ensemble on lâche rien… la dignité n'est pas négociable… tous ensemble on continue…

Voici le texte, écrit par les salariés des Rives à la fin de leur conflit…

« Merci de tout… Merci pour tout… Grâce à vous tous… Nous y sommes arrivés… Merci pour votre solidarité… Merci pour votre soutien, malgré nos doutes… Nous partons dignement et surtout la tête haute… Merci à tous les camarades de nous avoir soutenus pendant la lutte… Dieu sait combien c'était difficile, mais vous avez toujours été là… MERCI !!! Il n'y aura jamais assez de merci pour vous dire MERCI !!! »

Lina Desanti
Secrétaire Générale de l'UD CGT 82

Santé Action Sociale

« une lutte gagnante »

Le CHAC est un hôpital général et psychiatrique de 950 salarié-e-s, il se situe en Ariège et plus précisément à Saint girons dans le Couserans, un des territoires les plus précaires de France.

En fin d'année 2014, notre ancien directeur nous annonce son départ, janvier 2015 le nouveau arrive, en fait il n'est là que pour quelques mois en attendant qu'un autre directeur soit nommé. Lors de notre première rencontre, sa première préoccupation était de soigner le déficit de l'hôpital, car il n'est plus de 2,3 millions comme il nous avait été annoncé pendant notre dernier CTE, mais proche des 4 millions. Pour cela les projets en cours devaient aboutir et en ce qui concerne le personnel, il n'avait pas l'intention d'y toucher… mais qu'il demanderait quand même des comptes dans tous les pôles. La tension montait de plus en plus dans les services, et plus particulièrement sur les services logistiques qui eux savent depuis longtemps qu'ils sont « la variable d'ajustement » et pour cause, dans la foulée nous apprenons que la direction a décidé de ne plus faire de remplacement et de ne pas renouveler les contrats au niveau de la restauration et de la blanchisserie.

Sentant la colère monter, notre syndicat décide de mettre en place une réunion d'information à laquelle ont été invités à participer tous les services logistiques, sur 85 agents, 75 étaient présents, du jamais vu. Pendant cette réunion et après 2 bonnes heures de débat il a été voté à l'unanimité la grève. Le lendemain matin nous avons organisé une intersyndicale et le syndicat FO décide de nous suivre dans la lutte. A partir de là, distribution de tract en intersyndicale, pétition, presse locale, radio, appel interpro (UD, UL), toute « la panoplie » y est passée. Notre première rencontre avec la direction pendant le préavis donne quelques avancées mais ce n'est pas satisfaisant, le 1er jour de grève la direction souhaite nous rencontrer et a mis par écrit leurs propositions. Une heure plus tard ce sont plus de 200 agents et camarades de l'interpro qui ont répondu à notre appel à la mobilisation, après les avoir informés de l'état des négociations nous partîmes tous ensemble à la direction à grand coup de klaxon, de pétard et de cris.

Une délégation est reçue par la direction pour renégocier le point sur lequel nous étions en désaccord. Dès les premières minutes le tempo était donné, les couloirs de la direction envahis, des grand coups dans les portes, les murs qui tremblaient, le rapport de force était bien en place.

Nous avons obtenu :

- Le rappel des agents dont les contrats n'avaient pas été renouvelés ;
- Le maintien des contrats actuels ;
- 8 mensualités supplémentaires pour les services qui ont généré des heures ;
- L'ouverture de concours pour 2 changements de grades : AEQ-OPQ, 1 psychologue, 1 ambulancier ;
- La stagiarisation des agents qui sont sur des postes vacants.

Ce que je retiendrais le plus de ce court conflit, c'est l'organisation. Du début à la fin nous avons suivi notre plan de travail, informé les agents, les impliquer, demander leur avis, décider ensemble, communiquer à l'extérieur, faire la tournée des services en intersyndicale… et à la fin une heure de mobilisation avec un gros rapport de force qui débouche sur une lutte gagnante.

Yvan Dupont
Secrétaire Général CGT CHAC

Assises Régionales des élus et mandatés CGT

« un véritable enjeu pour toute la CGT »

Une initiative régionale ambitieuse pour toute la CGT !
En route vers le 51e congrès…

En décembre dernier, la conférence régionale a porté le débat sur l'activité des élus et mandatés CGT. Avec une activité « élus et mandatés » qui traverse et structure l'ensemble des organisations de la CGT en région, notre volonté de construire un comité régional, « outil au service des organisations en région » prend tout son sens.

Devant les enjeux, le comité régional a décidé de placer à tous les niveaux de la CGT en région la question des « élus et mandatés » comme une PRIORITE et de mener un travail coordonné de réflexion collective pour aboutir à l'organisation d'une initiative ambitieuse de dimension régionale :

ASSISES REGIONALE DES ELUS ET MANDATES CGT
2 jours en octobre 2015
à TOULOUSE
Réunissant 250 élus et mandatés issues de syndicats UD FD CR

UNE INITIATIVE POUR :

- Nous enrichir collectivement de nos états des lieux, constats, difficultés, expériences, réflexions
- Retrouver du sens dans l'action de nos élus et mandatés en se réappropriant collectivement des repères en termes d'ambition, de démarche, de démocratie, charte…
- Elaborer collectivement des propositions pour retrouver une place et un rôle pour nos élus et mandatés CGT dans la démarche CGT
- Construire collectivement des dynamiques d'articulation, de coordination pour agir avec cohérence et stratégie
- Anticiper les enjeux à venir à partir des besoins de l'organisation

ANIMÉE AUTOUR :

- de tables rondes thématiques associant un débat interactif
- d'un espace stand de partenaires, d'organismes, Exposition 120 ans CGT et 70 ans CE liens élus et mandatés

PERMETTANT AUX MILITANTS :

- de situer la place, le rôle, l'apport de l'échelon régional de la CGT,
- de partager un moment fraternel et convivial dans la CGT

UNE INITIATIVE RÉGIONALE POUR TOUTE LA CGT !

- Avec 200 000 de nos 700000 syndiqués CGT qui sont des « élus et mandatés », ce sujet est un véritable enjeu pour toute la CGT. Dans ce contexte, cette initiative au périmètre régional contribuera à la réflexion de toute l'organisation et aura de fait un rayonnement National.
- Compte tenu de la proximité du 51e congrès, le secrétariat propose d'inscrire cette initiative dans le cadre de sa préparation et pour cela, de l'intégrer au plan de visites des 2 000 syndicats.

DANS CE CONTEXTE, LE SECRÉTARIAT PROPOSE DE SOLLICITER

- la présence du Secrétaire Général de la CGT, P. Martinez pour ces assises
- ainsi que la NVO pour que cette initiative soit relayée et partagée dans toute la CGT

Retraites complémentaires

« un système de solidarités entre les générations »

Les négociations sur les retraites complémentaires ARRCO (Association des régimes de retraite complémentaire) et AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres) se sont ouvertes le 17 février dernier. Elles ont continué le 20 mars et le 7 avril et s'achèveront le 27 mai prochain.

Les régimes complémentaires de retraite ARRCO et AGIRC concernent 18 millions de salariés et près de 12 millions de retraités. La pension ARRCO représente environ 30 % de la pension totale des non cadres. Les pensions ARCCO et AGIRC peuvent représenter plus des deux tiers de la pension totale des cadres.

Avant d'aller plus loin, il est peut être nécessaire de rappeler que la sécurité sociale ne permet de se constituer de retraite que sur la partie de salaire inférieure ou égale au « plafond de la sécurité sociale ».

Pour les cadres du secteur privé, l'essentiel de la retraite provient des régimes complémentaires AGIRC et ARRCO. La part de l'AGIRC est d'autant plus élevée que le salaire est élevé.

Pour les non-cadres, l'ARRCO représente une part substantielle de la retraite totale, dont ils ne pourraient se passer.

SYSTÈME PAR RÉPARTITION:

Dans le secteur privé, tous les régimes de retraite légalement obligatoires sont des régimes « par répartition ». Par construction, un régime de retraite par répartition ne peut pas faire faillite c'est-à-dire se retrouver en cessation de paiement. Seul un régime par répartition peut garantir pendant toute la retraite une pension représentant un pourcentage déterminé du salaire de fin de carrière.

Les cotisations prélevées sur les salaires sont immédiatement reversées aux retraités sous forme de pensions. C'est donc un circuit de financement très sûr, qui met à l'abri de toute déperdition financière les régimes de retraite: les sommes cotisées ne transitent pas par les marchés financiers et sont donc soustraites à leur volatilité.

En cotisant pour financer les pensions de leurs aînés, les salariés se constituent également leurs propres droits à retraite. Ces droits sont garantis par la loi qui impose l'obligation de cotiser à toute personne exerçant une activité professionnelle.

La répartition repose donc sur un système de solidarités entre les générations successives qui tour à tour cotiseront obligatoirement pour les générations précédentes.

SYSTÈME PAR CAPITALISATION:

En capitalisation, l'argent épargné est bloqué pendant toute la période d'activité et est placé sur les marchés financiers.

Les systèmes par capitalisation, « les produits d'épargne retraite » (PERCO, PERE, PERP, etc.) ne peuvent pas garantir dans la durée un niveau de prestation donné, quelle que soit leur conception.

Quelles que soient les promesses des banquiers et des assureurs, l'épargnant supporte seul le risque de perdre tout ou partie de l'épargne d'une vie (produits « à cotisations définies »).

L'AGIRC:

La création de ce régime complémentaire de retraite a été la condition de l'affiliation des cadres à la Sécurité

Retraites complémentaires

« préserver le niveau des pensions »

sociale et donc de sa généralisation à toute la population salariée. Car, en 1945, ils refusèrent leur affiliation à la Sécurité sociale. Ils craignaient à la fois de perdre le bénéfice des plans d'épargne retraite que les entreprises avaient institués en leur faveur, et de devoir cotiser pour les autres, sans se constituer de droits significatifs.

En permettant de couvrir les cadres sur la totalité de leur salaire par un système de retraite par répartition, la mise en place de l'AGIRC, à l'initiative principalement de la CGT, a consacré l'abandon de la capitalisation et le choix du « tout répartition ». (La détermination des camarades Andréjean et Roger Pascré, tous deux dirigeants de la FNIC-CGT, ainsi que celle d'Ambroise Croizat, ministre du Travail, de la Sécurité sociale et secrétaire général de la Fédération CGT de la métallurgie, a été essentielle à la création de l'AGIRC.)

La disparition de l'AGIRC serait une menace pour la Sécurité sociale : en contraignant les cadres à recourir à la capitalisation pour tenter de compléter leur retraite de base, elle les désolidariserait du financement de la Sécurité sociale.

NÉGOCIATIONS 2015 :

Dans ces négociations, le Medef est à l'offensive, faisant preuve d'encore plus d'arrogance pour le monde du travail, si cela est encore possible. Il s'arrange pour que les discussions s'engagent sur des mesures régressives, faisant des propositions débordant du seul cadre des retraites complémentaires et concernant les régimes de bases.

Il propose :

- le recul de l'âge de la retraite à 65 ans,
- une retraite complémentaire sans abattement qu'à partir de 67 ans,
- la sous-indexation des pensions servies par les régimes ARRCO et AGIRC, voire leur gel, jusqu'en 2016,
- les valeurs d'acquisition des

points ARRCO et AGIRC augmentées de 3,5 %, ce qui aurait pour effet de réduire de manière drastique le nombre de points acquis pour un même niveau de salaire.

D'autres mesures sont envisagées mais toujours dans l'optique d'une baisse des dépenses des régimes. La CGT a pour sa part souligné que toutes ces mesures étaient de même nature que les fois précédentes et qu'elles n'avaient rien réglé, mais par contre dégradé, la situation en matière de retraite.

Mais une autre proposition, structurelle celle-ci, doit retenir notre attention: la fusion en un régime unique de l'ARRCO et de l'AGIRC. Le Medef, d'ailleurs soutenu en cela par la CFDT notamment, considère que cette fusion permettra de retarder l'échéance d'épuisement des réserves pour la retraite des cadres. Les réserves de l'AGIRC seront épuisées en 2018, celle de l'ARRCO en 2025.

Sans nier les difficultés actuelles des régimes, la CGT ne partage pas la dramatisation de leur situation: l'ARRCO et l'AGIRC sont des régimes par répartition et ne peuvent en conséquence se retrouver en cessation de paiement même lorsque les réserves seront épuisées.

Le vrai problème est le niveau anormalement bas des cotisations AGIRC. La fusion ne peut être qu'une réponse biaisée qui va consister à faire de la solidarité à l'envers, c'est-à-dire faire financer une partie de la retraite des cadres par les autres salariés. Cela risque d'en rajouter en terme de division entre cadres et non cadres…

On voit bien qu'il y a deux approches de la négociation:

- celle du Medef dont l'objectif est d'obtenir de nouvelles réductions des droits à la retraite dont une baisse des futures pensions de réversion, un recul de l'âge effectif de départ en retraite et le gel du pouvoir d'achat des pensionnés.
- celle de la CGT, proposant de dégager de nouvelles ressources pour l'ARRCO et l'AGIRC permettant de résorber les déficits et de préserver le niveau des pensions sans reculer l'âge de la retraite et de mettre un terme à la dégradation du pouvoir d'achat des retraités.

DISPARITION DE L'AGIRC? CONVENTIONS COLLECTIVES ET STATUT CADRE EN LIGNE DE MIRE!

Le Medef voudrait obtenir au plus tôt la disparition du régime AGIRC. Cela aurait des conséquences néfastes avec:

- un tassement sans précédent de toutes les grilles salariales des ouvriers, des employés et des ICTAM;
- le délitement du statut cadre;
- la réouverture de négociations sur les classifications dans toutes les entreprises et dans toutes les branches professionnelles;
- la renégociation des accords de prévoyance se référant aux catégories objectives définies par le décret du 9 janvier 2012;
- l'ouverture de négociations sur le devenir de l'Agence Pour l'Emploi des Cadres.

PROPOSITIONS CGT:

Les impacts financiers de ces propositions ont été chiffrés par la Direction technique des régimes AGIRC et ARRCO.

1. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes: c'est une mesure qui a été rendue obligatoire par une dizaine de lois, la dernière en date étant celle du 4 août 2014. Progressivement réalisée d'ici 2024, elle permettrait un accroissement des cotisations tel que tout déficit serait effacé à l'ARRCO, et que des réserves annuelles représentant au minimum 13 mois

Retraites complémentaires

« les salariés et les retraités vont devoir se faire entendre »

d'allocations y seraient durablement reconstituées. Quant au déficit de l'AGIRC, il serait réduit de près de moitié d'ici 2040.

2. L'alignement des taux de cotisation (part « patronale » et salariale) appliqués pour la retraite au-dessus du plafond de la Sécurité Sociale sur ceux pratiqués en-dessous : cette mesure permettrait de rétablir l'équilibre financier de l'AGIRC jusqu'en 2033 et d'effacer 94,74 % de son besoin de financement à l'horizon 2040 !
3. L'élargissement de l'assiette de cotisation aux éléments de rémunération aujourd'hui exemptés (intéressement, participation, épargne salariale, etc.)
4. L'augmentation de la Garantie minimale de points : porter de 120 à 150 points cette garantie permettrait d'augmenter les cotisations perçues par le régime AGIRC pour la financer, tout en réduisant son déficit (de 8,57 % à l'horizon 2040) et en améliorant les futures pensions des salariés qui en bénéficient. Une garantie minimale de droits serait également créée à l'ARRCO pour les non-cadres. La Garantie Minimale de Points permet d'acquérir, moyennant une cotisation forfaitaire, un minimum de 120 points par an à l'AGIRC. C'est un dispositif très avantageux pour les salariés, qui au bout de 5,8 années de retraite, ont récupéré l'intégralité de la part salariale de cette cotisation forfaitaire. Or, l'espérance de vie moyenne d'un homme à la retraite est de 22 ans et celle d'une femme de 27 ans !
5. La modulation de la hausse de la part patronale de la cotisation en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée et de la politique d'emploi des entreprises
6. Réexaminer les conditions de revalorisation des retraites complémentaires.

Ces propositions sont novatrices et permettent de rompre avec les choix antérieurs dont nous constatons qu'ils sont en échec tant au plan social qu'au plan économique. Et en les combinant toutes, il est non seulement possible de rétablir l'équilibre financier de l'AGIRC et de l'ARRCO, mais aussi de reconstituer des excédents, ce qui signifie la possibilité d'augmenter le niveau des futures pensions !

Face à un patronat arc-bouté sur la baisse des droits et refusant toute augmentation de cotisations, au motif de son adhésion au « Pacte de responsabilité », les salariés et les retraités vont devoir se faire entendre. Sans quoi, de nouvelles décisions dramatiques pour le monde du travail pourraient être mises en place…

Dossier détachable de "Information" n° 218 - avril 2015

Rencontre avec...

Xavier PETRACHI

Je me nomme Xavier Petrachi, j'ai 56 ans et suis membre de la CGT depuis 1983, peu après mon embauche définitive à Airbus Toulouse.

Je suis né à Toulouse, j'habite Toulouse et je travaille à Toulouse. J'ai grandi dans un quartier de la rive gauche, Bagatelle, au sein d'une famille d'ouvriers de 5 enfants. Je suis le petit-fils d'un immigré du sud de l'Italie (LECCE) qui a traversé les Alpes après la guerre de 1914 pour être garçon de café et grand amateur de tiercé, mais la majorité de mes racines sont dans les terres corréziennes.

Au sein d'Airbus, pendant 25 ans, j'ai mené de front mon activité professionnelle en tant que qualiticien, et mes responsabilités syndicales comme délégué du personnel. Embauché comme technicien supérieur, je suis passé cadre en 2007 à la suite du dossier discrimination gagné par la CGT face à Airbus.

A partir de 1995, j'ai participé plus activement aux négociations au sein d'Aérospatiale qui allait devenir Airbus à la suite de la privatisation en 1999 par le gouvernement JOSPIN-CHIRAC. Par la suite, j'ai participé aux négociations sur la révision des grilles de classifications pour la fédération métallurgie.

En 2005, la CGT Airbus m'a proposé de prendre les fonctions de DSC (délégué syndical central) au sein d'Airbus, à la suite du regretté Christian MARTY, constitué de 4 établissements : Toulouse, Nantes, Méaulte et St Nazaire. J'ai basculé sur une fonction temps plein syndical en me partageant entre le mandat de DSC, l'activité en territoire et la direction fédérale. A ce titre, la fédération Métallurgie m'a proposé de remplacer Gérald VEIRIER pour l'animation de la région Midi-Pyrénées métaux et j'anime aussi le collectif USTM31.

C'est à travers ce mandat d'animateur régional, que j'ai rejoint le Comité Régional Midi-Pyrénées au titre des professions. J'ai participé aux états généraux de l'industrie et je représente le Comité Régional au comité stratégique de filière aéronautique.

Depuis les dernières élections Airbus en décembre 2014, j'ai souhaité être remplacé en tant que DSC. Je reste délégué du personnel et membre du bureau de mon syndicat.

Mon arrivée au CESER sera une continuité de mes engagements à la CGT, que ce soit au niveau professionnel ou territorial.

Le Comité Régional m'a sollicité pour représenter le groupe CGT au CESER : c'est beaucoup de responsabilité, surtout pour un nouveau. J'espère être à la hauteur de la confiance du groupe CGT au CESER et du Comité Régional.

Rencontre avec...

Alain FOURNES

Je suis Alain Fournes, né à Lavelanet le 27 aout 1964, marié, 2 enfants. je suis originaire de Labastide sur l'Hers. Après des études de mécanicien, j'intègre comme ouvrier textile, l'entreprise Roudière à Lavelanet en 1982 et adhère à la CGT.
Je participe activement à la grève de 1984 pour l'obtention du 13e mois et je suis élu délégué du personnel et délégué au Comité d'Entreprise
Depuis cette date, je suis militant actif à la CGT dans l'entreprise, localement et départementalement.
Elu de 1987 à 2005, dont les 4 dernières années comme Secrétaire Général du Comité de Groupe Chargeurs, élu egalement dans des instances de dialogues social européen, j'anime les grandes grèves de 1989 et 1990 qui voient s'effondrer l'emploi dans le Pays d'Olmes. De 2500 employés chez Roudière, Chargeurs coupe l'entreprise en 5 unités et licencie 1200 salariés.

A la création d'Avelana issu de ce découpage j'œuvre à préserver les droits et les acquis sociaux des salariés sur le Pays d'Olmes.
Depuis 2007 et à 5 reprises la direction tente de me licencier. La première tentative est déjouée grâce à une forte mobilisation de l'UD CGT 09 et des salariés, les 3 suivantes sont refusées successivement par l'inspecteur du travail, le ministre du travail et le tribunal administratif.
La dernière, le 12 octobre 2012: fermeture de l'entreprise. Je suis depuis sans emploi et en fin de droit depuis le 17 mars 2015.
Membre et co-créateur du comité de pilotage régional textile, c'est avec un bonheur non dissimulé que je vois, après deux ans de traversée du désert, mon agenda se remplir en retrouvant une activité au CESER.

Assemblée plénière du mardi 7 avril 2015

Ordre du jour :

- **Projet d'avis sur les projets de Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE),** instruit par la commission 1, Aménagement du territoire – Environnement.
- **Projet d'avis sur les Sorties sans diplôme de l'Enseignement supérieur,** instruit par la commission 5, Jeunesse – Education – Formation – Emploi.

A l'heure où nous écrivons, les deux projets d'avis ne sont pas finalisés, les commissions d'amendements n'ayant pas encore eu lieu. Il n'est pas possible d'indiquer quels seront les votes du groupe CGT.
Extraits des déclarations et résultats des votes dans le prochain bulletin.

En Ariège, des projets syndicaux d'avenir pour Gagner !

« une finalité de progrès social »

Face à des taux de précarité, de chômage les plus élevés au plan national, un déclin industriel, un abandon des services publics, l'Union Départementale de l'Ariège revendiquait fièrement lors de son dernier congrès « Vivre et Travailler partout en Ariège c'est possible ! » et proposait plusieurs projets d'avenir pour l'Ariège !

L'ambition de l'UD CGT 09 est de bâtir des projets revendicatifs CGT autour d' atouts de secteur d'activité du territoire, d'anticiper les opportunités pour tout le territoire et de conduire ces projets à devenir des enjeux pour tout les salariés du territoire et toute la CGT.

Des projets portant une finalité de progrès social pour les salariés des secteurs concernés dans un souci de développement humain durable (salaire, emploi, conditions de travail, pérennité de l'emploi, CDI, RD, formation, professionnalisation...) et entrainant un cercle vertueux de développement économique, social et environnemental pour tous les salariés du territoire (emplois induits par les investissements, la consommation, renforcement du service public, développement d'infrastructures, bénéfice environnemental, etc.)

Avec ces projets, l'UD CGT 09 a voulu rompre avec des stratégies confiant l'élaboration de projets à des camarades experts. Une situation conduisant à des projets « aboutis » sur le plan technique, portés par des camarades CGT « incollables » auprès des instances paritaires, des pouvoirs publics, parfois même des médias mais trop souvent « déconnectés » des salariés concernés, mais aussi de nos syndicats et nos syndiqués.

Dans ce cadre, l'UD CGT 09 a voulu avant tout, considérer ces projets, comme des projets syndicaux avec l'ambition de gagner avec comme seule démarche, la construction du rapport de force, s'appuyant sur nos forces organisées !

Pour construire un rapport de force le plus large possible, l'UD CGT 09 considère déterminant que tous les syndicats et syndiqués CGT du secteur concerné à l'ensemble du territoire s'approprient les projets, les enjeux partagés et la démarche.

Seule cette démarche est capable de gagner des syndicats et syndiqués mobilisés, informés, porteurs des enjeux et acteurs de la démarche auprès des salariés en proximité au travail comme à la vie !

Une démarche constructive de débats, d'échanges et de réflexions capable de renforcer techniquement le projet, mais également la CGT !

Une démarche capable de gagner en amont l'opinion publique grâce à des syndiqués CGT du territoire, mobilisés, convaincus, déterminés et des salariés des entreprises organisées, informés et conscients des enjeux

Une démarche d'appropriation, d'apports, d'engagement des syndiqués, des salariés pour GAGNER des projets porteurs d'espoirs, de perspectives capable de créer en territoire des dynamiques en rupture avec la résignation, le fatalisme, le repli sur soi et en conséquence de vote FN !

LES 5 PROJETS :

- La voiture en Textile, l'avenir Industriel du PAYS D'OLMES !
- AOC Viande d'Ariège et AOC Fromage du couserans, gagnons la qualité des produits pour gagner la qualité de vie !
- Tourisme en Ariège : gagnons des emplois forts pour devenir les emplois industriels du XXIe siècle !
- Avec les Déchets en Ariège, gagnons la richesse du XXIe siècle.
- Une richesse de la filière aéronautique crée par et pour ses salariés et ses territoires !

F. Birobent, *UD CGT 09*
S. Pollaert, *UD CGT 09*

Assemblée Générale de TLC

« logique de mutualisation »

L'Assemblée Générale de Tourisme Loisirs Culture s'est tenue le mercredi 28 janvier 2015 au CE SNCF de Toulouse.
Extraits du rapport sur les orientations

« Dans un contexte économique difficile, aggravé par la crise financière qui frappe les plus démunis et de régression sociale généralisée, les conséquences sur le secteur des vacances sont dramatiques. La baisse du pouvoir d'achat conduit de plus en plus de salariés à ne plus partir en vacances.
Notre association de tourisme social est plus que jamais nécessaire pour faire vivre notre revendication de droit à la culture, aux loisirs et aux vacances pour tous.
Nous avions validé lors de nos précédentes AG plusieurs orientations, qui sont plus que jamais d'actualité pour faire valoir ces droits, comme : L'organisation d'arbres de Noël par département : un CE important organise et mutualise l'arbre de Noël avec d'autres CE ou collectivités adhérentes qui n'ont pas les moyens de le faire seul.
L'organisation d'un week-end à la neige pour des familles qui n'ont pas les moyens de partir, en partenariat avec des collectivités adhérentes et un subventionnement par des collectivités territoriales. Nous avons été obligés d'annuler deux fois cette année, faute de participant, un projet similaire pour un week-end à la montagne.
Pour 2015, il faut que TLC soit en capacité de réussir ce genre d'initiatives.
Il nous faut également persévérer dans cette logique de mutualisation pour que notre association puisse jouer pleinement son rôle, de participer à faire bénéficier le plus grand nombre de salariés des CE et collectivités adhérentes à partir en vacances (voir le 8 pages édité sur les hébergements appartenant aux collectivités adhérentes qui dans le cadre de la mutualisation ouvrent leur patrimoine aux porteurs de la carte loisirs).
Pour ce faire, il nous faut une association qui se renforce et qui soit stable financièrement.
Comme le démontre le bilan financier 2014, rien n'est acquis. Après les années 2008 et 2009 difficiles et la réorganisation qui s'en est suivi, l'équilibre est fragile et la seule solution pour pérenniser TLC et son activité sociale, serait de retrouver un nombre de CE et de collectivités adhérentes d'un niveau comparable à celui d'avant ces périodes compliquées.
C'est pourquoi, l'objectif de 100 collectivités adhérentes avait été fixé.
Cet objectif ne pourra être atteint que si l'ensemble des organisations de la CGT s'en empare. »
« Je voudrais conclure cette intervention en remerciant plus particulièrement les trois salariés de l'association : Corine, Maithé et Nathalie qui dans des conditions difficiles et plus particulièrement, l'année dernière, avec les désagréments liés aux travaux de rénovation de la Bourse du Travail et au déménagement de l'association dans des locaux pas très fonctionnels, ont mis toute leur énergie pour que TLC fonctionne correctement.
Et je voulais dire également à Roger-Pierre, personnellement, mais aussi au nom des salariés de TLC et de l'ensemble des membres du CA, qu'après les périodes difficiles que nous avons traversées ensemble au sein du Comité Régional et à TLC, il peut quitter la présidence l'esprit tranquille, il laisse aux salariés de Midi-Pyrénées, l'outil de tourisme social de la CGT en ordre de marche, pour se développer et œuvrer à un tourisme issu de l'économie sociale.
Encore une fois Roger-Pierre, merci et bon vent dans tes nouvelles activités.
Merci de votre attention et place au débat. »

Philippe Moitry, *Président de TLC*

Prochaines sessions de formation CGT à l'IRT :

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

2 jours - lundi 4 et mardi 5 mai 2015

Contenu :

La réforme de la formation professionnelle inscrite dans la loi du 5 mars 2014 comporte des aspects cruciaux pour la sécurité du travail, de l'emploi et de la formation. Présentation de la réforme et des changements qu'elle apporte. Il s'agit de comprendre le fonctionnement de la formation continue, de mieux connaitre les procédures et les dispositifs pour permettre aux militant-es d'exercer efficacement leur mandat en lien avec les pratiques d'entreprise.

Public concerné :

Responsables syndicaux des professions et interprofessionnels ;
Conseiller-es économiques, sociaux et environnementaux ;
Représentant-es des instances paritaires et administrateurs-trices OPCA.

L'ACTION SYNDICALE FACE À LA MONTÉE DE L'EXTRÊME DROITE

2 jours - lundi 8 et mardi 9 juin 2015

Contenu :

La crise et les politiques d'austérité génèrent de la désespérance sociale et fournissent un terreau pour l'extême droite. Il est de la responsabilité du syndicalisme de combattre les stratégies de ceux qui cultivent le rejet de l'autre et la division des salarié-es. Partant de l'histoire des mouvements d'extrême droite, il s'agit de réfléchir à la façon dont on peut contrer syndicalement l'extrême droite dans les idées et dans les pratiques.

Public concerné :

Responsables syndicaux des professions et interprofessionnels ;
Membres du Comité Régional ; Conseiller-es économiques et sociaux.

la
cgt